

LOI
L/2014/ 020 /AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX ECOLES TECHNIQUES ET
PROFESSIONNELLES A COYAH ET A DABOLA.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la Constitution, en ses articles **72** et **149** ;

Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt entre le gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement pour le financement du projet de construction de deux Ecoles Techniques et Professionnelles à Coyah et à Dabola.

Article 2 : La présente Loi, qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le.....**1.9...SEP...2014.....**

Le Président de la Commission
des Délégations



Honorable Mamadou DIAWARA

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO

050

18 SEP 2014

